

Termes de Référence

UNICEF lance un appel à consultation

Pour l'EVALUATION DE LA COMPOSANTE MIGRATION DU PROGRAMME DE PAYS UNICEF - Maroc

Mission	Réalisation d'une évaluation formative de la composante Migration du Programme de Pays UNICEF - Maroc.
Type de contrat	Contrat individuel / national ou international
Durée	25 jours/Homme étalés sur 2 mois (septembre 2023 – novembre 2023)
Date de début	Septembre 2023
Date limite Propositions	8 septembre 2023 avant minuit GMT+1
Processus de sélection	Appel à consultation

Responsable de la demande : Rachid Amri Planning, Monitoring & Evaluation Specialist	Date :	Signature : <i>Rachid Amri</i>
Approbation du Représentant adjoint : Naseem Awl, Représentante adjoint	Date :	Signature : <i>Naseem Awl</i>
Approbation de la Représentante : Speciose Hakizimana, Représentante	Date :	Signature : <i>Speciose Hakizimana</i>

- Source de financement : 2910/A0/05/880/003/003, Grant : SC230205, Non-Grant
- Budget Estimé : 15.000 USD (SC230205 : 10.000 USD /Non-Grant : 5.000 USD)

1. CONTEXTE

Le Maroc est un pays de départ, de transit et de destination pour nombreux enfants et jeunes provenant principalement d’Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient. La plupart d’entre eux vivent dans des conditions précaires ne leurs permettant pas l’accès aux droits fondamentaux, aux services essentiels et à la définition de solutions durables. Leur vulnérabilité est accrue par leur statut légal, leur mobilité et qu’ils sont souvent livrés à eux-mêmes sans repères familiaux et réseaux communautaires.

Selon le rapport du « Mixed Migration Hub (MHUB) » - 2019, l'analyse des données de 2017-2018, concernant les tendances des arrivées de migrants en Europe à travers la route occidentale de la Méditerranée (montrent qu’elle est devenue la principale voie d'arrivée. Certaines nationalités sont particulièrement représentées dans l’utilisation de cette route depuis la mi-2017. Le Maroc est actuellement le principal point de départ des personnes en déplacement empruntant cette route.

Le nombre de migrants et d’enfants migrants en particulier reste difficilement quantifiable mais les chiffres de réfugiés et demandeurs d’asile sont disponible. Ainsi, 19 437 réfugiés et demandeurs d'asile étaient présents au Maroc au 30 septembre 2022. Selon les estimations d’organisation de la société civile, les enfants migrants représentent 10 % de la population migrante totale avec une augmentation du nombre d'enfants non accompagnés et séparés ces dernières années. La majorité des enfants migrants non accompagnés étaient des garçons âgés de 16 à 17 ans, principalement originaires d'Afrique de l'Ouest ou centrale mais une nouvelle tendance d’enfants originaires du Sud Soudan et Tchad s’est accentuée en 2022.

Par ailleurs, depuis 2013, le Maroc a fait des progrès importants dont l’objectif est de définir une nouvelle politique migratoire en tant que réponse aux enjeux stratégiques posés par la question de l’immigration, selon une approche intégrée, humaniste et responsable.

En décembre 2014, le Maroc s’est doté d’une Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) qui s'articule autour de quatre objectifs stratégiques :

- i) Gérer les flux migratoires dans le respect des droits de l’homme ;
- ii) Etablir un cadre institutionnel approprié ;
- iii) Faciliter l'intégration des migrants réguliers.
- iv) Fournir un cadre réglementaire.

En 2015 la Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc (PPIPEM) a été adoptée. La PPIPEM vise à instaurer un environnement protecteur contre toutes les formes de négligence, d'abus, de violence et d'exploitation à l'égard des enfants ainsi qu’un cadre fédérateur et intégré permettant de mettre en place des systèmes de protection de l'enfance qui se traduit au niveau territorial à travers les dispositifs territoriaux intégrés de protection de l’enfance.

La promotion et la protection des droits des enfants en mouvement¹ doit être au centre de la stratégie nationale pour l'immigration et l'asile tout en s'alignant sur la PPIPEM et la mise en place des dispositifs territoriaux de protection de l’enfance.

¹ L’expression « enfants en mouvement » concerne tous les enfants, garçons et filles, âgés de moins de 18 ans, touchés par la migration et le déplacement, à savoir : 1) les enfants qui migrent à travers les frontières ; 2) les enfants qui migrent seuls ou avec une personne qui les garde ; 3) les enfants déplacés de force, au-delà des frontières ; 4) les enfants qui se déplacent avec ou sans un document de voyage ou de circulation ; et 5) les enfants victimes ou impliqués dans des réseaux de traite ou de trafic d’êtres humains.

Dans ce contexte, l'UNICEF depuis 2018 a développé une composante programmatique qui soutient les droits des enfants en situation de migration. Le document du programme de pays 2023-2027 contient un résultat spécifique dédié à la protection des enfants migrants : ***Les enfants et les adolescents en situation de migration bénéficient de services de base inclusifs, d'une prise en charge complète et d'une protection sociale, en coordination avec les autorités de protection de l'enfance et les autres parties prenantes, y compris en temps de crise.***

Cette composante a cadré un nombre important de projets d'appui aux partenaires institutionnels et de la société civile en vue de contribuer à la promotion des droits des enfants en situation de migration conformément aux normes internationales quel que soit leur statut ou leur situation. Les projets ont ciblé à la fois :

- Le renforcement des capacités acteurs institutionnels pour mieux définir et respecter le principe du meilleur intérêt des enfants dans le traitement des affaires des enfants migrants dès leur arrivée sur le territoire marocain jusqu'à l'identification des solutions durables ;
- Le renforcement des acteurs institutionnels et de la société civile pour fournir des réponses coordonnées aux besoins de protection spécifiques des enfants migrants, y compris pour la lutte contre les violences basées sur le genre et la traite ;
- Le renforcement des capacités des acteurs pour faciliter l'accès des enfants migrants aux services de qualité qui répondent à leurs besoins spécifiques en matière de santé, d'éducation et d'hébergement ;
- Le renforcement des systèmes de protection de l'enfance assurant l'intégration des questions des enfants en situation de migration, au travers les mécanismes de coordination et les circuits de prise en charge ;
- La conception des pilotes et modèles de prise en charge complète et intégrée des enfants en mouvement afin de leur assurer l'accès à l'hébergement, à la santé, à l'éducation et à la formation professionnelle dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, l'Oriental, Souss-Massa et Rabat-Salé-Kenitra.
- En collaboration avec les organisations de la société civile l'UNICEF Maroc a initié un processus de développement et renforcement des mécanismes locaux de référencement et coordination, ainsi que de prise en charge de qualité dans des centres pilotes entre Tanger, Tétouan, Oujda et Rabat, afin de déterminer des solutions durables pour les enfants en mouvement au Maroc.

1.1. Régions d'intervention :

En plus du niveau central à Rabat où sont basées les directions centrales, les zones d'interventions dans le cadre de la composante migration se constituent des régions suivantes :

- Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima (en particulier les provinces de Tanger et Tétouan),
- Région de l'Oriental (en particulier la province d'Oujda)
- Région Souss-Massa (en particulier la province d'Agadir)

1.2. Principaux partenaires :

Les principaux partenaires de mise en œuvre de la composante Migration sont :

- Présidence du Ministère Publique
- Ministère de la justice
- Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille
- Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports ;
- Le ministère de la Santé et de la Protection Sociale ;
- Fondation Orient Occident ;
- Associations APISF
- Association CHABIBA
- Ligue Marocaine pour la Protection de l'Enfance
- Association INSAF

1.3. Liste récapitulative des projets :

Les interventions dans le cadre de la composante migration du Programme de Pays ont été lancés en 2018 à travers les projets suivant avec une enveloppe budgétaire qui s'élève à 5.250.000 USD de 2018 à 2023

Projet	Donor	Date debut et fin	Zones d'intervention	Partenaires de mis en œuvre	Budget USD
Hijra Wa Himaya	European Commission/EC	03/15/18 7/14/21	Agadir, Casablanca, Nador, Oujda, Tanger/ Tétouan, Rabat	Présidence du Ministère Public (PMP) Agence UN Groupes de Travail de la Protection (GTP) FOO APISF Chabiba ALSC et MS2 AREF Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	€ 1,800,000.00
Morocco: Protecting and empowering child and youth refugees and migrants (AMAL)	UNTFHS	11/01/18 10/31/21	Tanger, Rabat, Casablanca, Oujda, Fès-Meknès	MAEC Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille Ministère de la Santé l'Entraide Nationale FOO OMDH CNDH Bayti Tadamon OJA Groupes de Travail de la Protection (GTP)	\$ 472,833.00

Territorial, integrated and inclusive protection of migrant children- Morocco	Spanish Natcom via ACCD (Agència Catalana de Cooperació al Desenv'ment Generalitat)	12/01/20 12/29/22	Oujda, Tanger – Tétouan, et Rabat, Agadir	FOO PMP le ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille Entraide Nationale	\$ 249,882.50
RDPP (Hijra wa Himaya +)	Donor Pooled Fund	01/01/21 04/30/23	Tanger-Tetouan-Al Hoceima; Oriental, Rabat-Sale-Kenitra, Souss Massa, Casablanca	FOO APISF Chabiba LMPE INSAF Droit et Justice Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille AREF Présidence du Ministère Public (PMP)	€ 1,803,998.60
Morocco: Territorial, integrated and inclusive protection of migrant children	Agència Catalana de Cooperació al Desenv'ment Generalitat (ACCD)	05/02/23 04/30/24	Oriental, Tanger, Tétouan Houceima	Acteurs Institutionnels et de la Société Civile	\$ 293,220.00
Morocco: Making Migration Work for All: Improved Social Cohesion and fair access	United Nations Multi Partner Trust Fund (MPTF)	03/06/23 09/05/25	Casablanca-Settat, Oriental and Tanger-Tetouan- Al Hoceima	MAEC Mniistère de l'Intérieur Ministère de l'éducation Ministère de la justice Minsitère de la Santé et de la protection Sociale le ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille avec les représentation régionales et locales Partenaires de la Société Civile comme: Fondation Orient-Occident (FOO), Organisation Pan-Africaine de Lutte contre le SIDA (OPALS), Association marocaine de planification familiale (AMPF), Association de lutte contre le SIDA (ALCS), UN Network agencies: WHO, UNAIDS, UNDP, UNESCO, UNWOMEN.	\$ 499,990.00

2. BUT ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

But de l'évaluation :

L'évaluation de la composante migration du programme de pays est une « évaluation formative » programmée à la première année du programme de pays 2023-2027, elle a ainsi pour but d'apprécier les résultats de la mise en œuvre de la composante migration au regard de la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité, en vue de fournir au bureau de l'UNICEF Maroc et aux parties prenantes les informations sur les progrès réalisés, les contraintes, les leçons apprises et les innovations pour orienter les interventions en matière de protection et prise en charge des enfants en situation de migration pour atteindre les résultats escomptés du programme de pays UNICEF-Maroc 2023-2027. Cette évaluation à cet effet a deux principaux buts : l'apprentissage et la redevabilité.

Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont :

- Evaluer la pertinence continue des interventions programmatiques en matière de la promotion et la protection des enfants en situation de migration vis-à-vis des priorités nationales du programme de pays UNICEF Maroc 2023-27 en tenant en compte les changements majeurs dans le contexte de politique et programmatique lié à la question de la migration.
- Fournir à l'UNICEF au Maroc, aux partenaires et aux parties prenantes une évaluation indépendante des progrès réalisés vers l'atteinte des résultats escomptés ;
- Examiner l'efficience dans la gestion et l'obtention des résultats de la composante migration au regard du bon usage et l'adéquation des ressources (financières, humaines, techniques...) et du temps.
- Evaluer le positionnement de l'UNICEF Maroc et des interventions en matière de protection et prise en charge des enfants en situation de migration par rapports aux priorités nationales et les besoins des enfants en mouvement ;
- Mettre en évidence les succès et les contraintes et identifier les leçons apprises et innovations pour guider les prochaines expériences et la composante migration du cycle de coopération UNICEF Maroc 2023-27;
- Guider l'UNICEF Maroc à mieux appuyer les partenaires institutionnels et les organisations de la société civile pour la mise à l'échelle des interventions dans le cadre de la composante migration ;
- Réaffirmer et renforcer l'engagement des partenaires et des parties prenantes autour de la problématique de la migration en particulier les enfants en mouvement, et établir la base de mesures de réorientation/ajustement nécessaires, le cas échéant.

L'évaluation doit prendre en considération les aspects des droits des enfants, du genre et de l'équité de manière transversale, conformément aux normes et standards de Groupe des Nations Unies pour l'évaluation relatifs à l'intégration des droits humains et l'égalité du genre dans l'évaluation.

(Voir annexe 2 : Document d'orientation Intégration des droits humains et de l'égalité des genres dans les évaluations-Groupe des Nations Unies pour l'évaluation UNEG)

3. PORTÉE DE L'ÉVALUATION

Focus programmatique de l'évaluation :

Le focus programmatique de l'évaluation portera sur les interventions, réalisations et résultats de la composante migration. A travers une approche analytique, l'évaluation portera non seulement sur les réalisations, mais aussi sur les processus de conception et de mise en œuvre des projets en tenant compte

de l'influence que peuvent avoir les contextes social, politique, culturel et économique du pays sur ses projets.

Couverture géographique de l'évaluation et population cible :

En plus du niveau central à Rabat où sont basées les directions centrales des principaux partenaires gouvernementaux, l'évaluation ciblera les zones d'intervention au niveau des régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (en particulier les provinces de Tanger et Tétouan), de l'Oriental (en particulier la province d'Oujda) et de Souss-Massa (province d'Agadir).

La population cible est composée des enfants en mouvement et leurs familles ainsi que les ENAS² y compris ceux parmi eux qui sont en situation de handicap.

Période étudiée

La période étudiée dans le cadre de cette évaluation correspond à la période de conception et de mise en œuvre des interventions dans le cadre de la composante migration à savoir janvier 2018 – Avril 2023.

Utilisateurs de l'évaluation :

Les résultats de l'évaluation seront utilisés de manière pertinente pour l'apprentissage organisationnel et pour rendre compte des résultats obtenus dans le cadre de la composante migration

Les constats, les conclusions et les recommandations de cette évaluation serviront, à cet effet, non seulement à démontrer les résultats obtenus à fin Avril 2023, à générer des connaissances basées sur les évidences et à identifier des enseignements et des bonnes pratiques, mais aussi, à orienter les interventions du programme pays 2023-2027 pour mieux atteindre les résultats escomptés et à guider l'UNICEF Maroc dans son appui aux parties prenantes pour la mise à l'échelle des interventions en matière de protection et de prise en charge des enfants migrants

En outre, les résultats de cette évaluation pourraient alimenter un plaidoyer basé sur les évidences que ce soit pour la prise en compte des enfants en situation de migration dans les politiques et les programmes gouvernementaux ou pour la mise à l'échelle voire même la généralisation des expériences pilotes réussies

Tenant compte de ce qui précède, les principaux utilisateurs de l'évaluation seront donc, les managers et le staff de l'UNICEF au Maroc, les partenaires du programme de pays notamment les partenaires institutionnels, et de la société civile impliqués dans la mise en œuvre de la composante migration. La dissémination des résultats de l'évaluation pourrait profiter aux autres acteurs non impliqués directement dans la protection des enfants en situation de la migration.

4. NIVEAUX D'ANALYSE, CRITÈRES ET QUESTIONS D'ÉVALUATION

4.1. Niveau d'analyse et critères de l'évaluation

L'évaluation formative de la composante migration tiendra compte de deux principaux niveaux (i) analyse programmatique et (ii) analyse de l'équité et l'égalité entre les sexes. A chaque niveau sont attribués une palette de critères d'évaluation permettant d'orienter l'analyse par rapport aux différents aspects et sous une variété d'angles de vue.

² Enfant non accompagné et séparé

En effet, l'analyse programmatique sera conduite sous les Cinq critères recommandés par le Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (UNEG), l'OCDE-CAD³, à savoir : (i) pertinence, (ii) efficacité, (iii) efficacité et (iv) durabilité et la (v) la cohérence. De l'autre côté, deux critères seront appliqués à l'analyse de l'équité et de l'égalité entre les sexes : (i) équité et (ii) égalité entre les sexes.

4.2. Questions de l'évaluation

Les questions de l'évaluation permettent d'orienter à l'évaluateur dans le développement de la matrice de conception de l'évaluation, de guider l'analyse et de définir la ligne d'enquête que l'évaluation doit suivre. Elles sont classées en fonction principaux critères (pertinence, efficacité, efficacité et durabilité) avec une attention accordée à l'équité et l'égalité entre les sexes.

Les questions de l'évaluation proposées dans les présents Termes de Référence, sont à développer et détaillées davantage par l'évaluateur en concertation avec l'UNICEF Maroc dans le cadre de la matrice de conception de l'évaluation faisant partie du rapport de lancement (1^{er} livrable de l'évaluation).

PERTINENCE

Mesure selon laquelle les résultats du projet correspondent aux besoins des bénéficiaires, aux Priorités du pays et aux politiques des partenaires.

Q1. Les interventions en matière de protection et prise en charge des enfants en situation de migration sont-elles cohérentes avec le cadre normatif mondial, les priorités nationales en matière de la migration et répondent-elles aux besoins et aux droits des enfants migrants y compris les ENAS ?

Q2. Dans quelle mesure la composante migration est-elle en ligne avec le mandat de l'UNICEF, les priorités des programmes de pays UNICEF-MAROC 2023-27 et avec les engagements internationaux en particulier la Convention sur les Droits de l'Enfant ?

Q3. Les interventions en matière de protection et prise en charge des enfants en situation de migration ont-elles fait l'objet de réajustement au cours de la mise en œuvre pour une mise en adéquation avec les priorités/besoins émergents, changements dans l'environnement et le contexte et faire en sorte d'appuyer les meilleures pratiques ?

Q4. Dans quelle mesure la composante migration était-elle en cohérence avec les priorités nationales reflétées dans la Politique Publique Intégrée de la Protection de l'Enfance au Maroc (PPIPEM), son programme national de mise en œuvre (PNMO) ? Dans quelle mesure était-elle en ligne avec le mandat de l'UNICEF, les priorités des programmes de pays UNICEF-MAROC 2017-2021 et avec les engagements internationaux en particulier la Convention sur les Droits de l'Enfant ?

EFFICACITÉ

Mesure selon laquelle les résultats du projet ont été atteints, ou sont en train de l'être, compte tenu de leur importance relative.

³ Organisation de coopération et de développement économiques, Comité d'aide au développement, « Evaluation of development programmes, DAC Criteria for Evaluating Development Assistance », page Internet, OCDE, <http://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/dacriteriaforevaluatingdevelopmentassistance.htm>

Q1. Dans quelle mesure l'UNICEF Maroc et les partenaires de mise en œuvre étaient-ils efficaces dans la réalisation des résultats escomptés ? quelles sont les composantes pour lesquelles étaient-ils plus efficaces ? Quelles sont les composantes pour lesquelles étaient-ils moins efficace ?

Q2. Dans quelle mesure les facteurs contextuels ont-ils favorisé ou entravé l'obtention des résultats escomptés de la composante migration ? existe-il des évidences concernant les réalisations en termes de résultats et la contribution à la jouissance des enfants en situation de migration de leurs droits⁴ depuis le lancement des interventions en matière de protection et prise en charge des enfants en situation de migration en 2018 ?

Q3. Dans quelle mesure l'UNICEF Maroc et ses partenaires institutionnels et de la société civile ont réussi à mettre en place des expériences pilotes et modèles répliquables en réponse aux besoins des enfants en mouvement conforme aux normes internationales ?

Q4. Les instances institutionnelles mises en place au niveau central et local, ont-elles assuré pleinement leur rôle dans le suivi de la mise en œuvre et de la réalisation des interventions en matière de protection et prise en charge des enfants en situation de migration ?

Q5. Dans quelle mesure les questions transversales relatives aux droits de l'enfants l'équité et l'égalité des sexes ont-elles été prises en compte dans la mise en œuvre des interventions en matière de protection et prise en charge des enfants en situation de migration ?

EFFICIENCE

Mesure selon laquelle les ressources/intrants (fonds, expertise, temps, équipements, etc.) sont convertis en résultats de façon économe.

Q1. Dans quelle mesure les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des interventions en matière de protection et prise en charge des enfants en situation de migration ont-elles fait bon usage des intrants et ressources financières, humaines, matérielles et techniques pour obtenir les résultats escomptés ?

Q2. Dans quelle mesure les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des interventions en matière de protection et prise en charge des enfants en situation de migration ont-elles utilisé une combinaison appropriée d'outils et d'approches dans la réalisation des résultats escomptés ? les résultats obtenus ont-ils été atteints en temps voulu dans la planification initiale ?

DURABILITÉ

Mesure dans laquelle les bénéfices résultant de l'intervention continueront après sa fin. Les interventions doivent être écologiquement et financièrement viables. Il s'agit également de la capacité des principales parties prenantes à faire durer les bénéfices résultant de l'intervention après l'arrêt du financement par les donateurs.

⁴ Notamment : le droit à l'identité (Art. 7-8), le droit à la protection et à l'assistance due aux enfants réfugiés ou demandeurs d'asile (art. 22), le droit à la réunification familiale (art. 10), le droit des enfants de ne pas être séparés des parents (art. 9), l'enfant d'être protégé de déplacement ou non-retour illicite (art. 10), le droit à la protection contre la violence, abus et maltraitance (CDE Art 19-32-34), le droit à la santé (Art 24), le droit à l'éducation (Art 28-29-30), l'enfant sujet à une protection de remplacement, y compris à travers l'adoption ou la Kafala (art. 21), le droit de l'enfant au respect de sa langue, de ses valeurs culturelles et des valeurs nationales du pays duquel il est originaire (art. 29.), l'exploitation internationale d'enfants à des fins de trafic de drogues ou sexuel, ou en relation avec toute forme de vente et de traite (art. 33-35), l'assistance dans les procédures judiciaires et Droits d'accès à la justice adaptée (CDE-37-39-40)

Q1. Dans quelle mesure l'UNICEF Maroc a-t-elle pu soutenir les partenaires de mise en œuvre en termes de développement des capacités et appui dans l'établissement de mécanismes pour assurer la durabilité de bénéfiques après la clôture de l'intervention ?

Q2. Dans quelle mesure les interventions en matière de protection et prise en charge des enfants en situation de migration étaient-elles appropriées par les partenaires nationaux au niveau central et dans les zones géographiques cibles ?

Q3. Dans quelle mesure les modèles développés dans le cadre de la composante migration et expérimenté au niveau des zones cibles pourraient-ils être dupliqués et mis à l'échelle ? Quels enseignements peut-on en tirer ?

Q4. Dans quelle mesure les interventions de communication et de plaidoyer ont-elles influencé les décideurs pour la duplication des modèles développés et la pérennité des bénéficiaires résultant des interventions ?

COHERENCE :

Mesure dans laquelle l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein du pays. Ce critère examine également comment d'autres interventions (en particulier des politiques) appuient ou affaiblissent l'intervention évaluée, et inversement.

Q1. Les interventions menées par l'UNICEF Maroc et les partenaires de mise en œuvre en matière de protection et prise en charge des enfants en situation de migration sont-elles compatibles, cohérentes et complémentaires avec les autres interventions menées par les autres acteurs ?

Q2. Comment les programmes et stratégies nationaux de migration ont favorisé ou défavorisé l'obtention des résultats escomptés de la composante migration du programme de pays ?

Q3. Existent-ils des mécanismes locaux et/ou nationaux de coordination les interventions en matière de protection et prise en charge des enfants en situation de migration ? ces mécanismes ont-ils été fonctionnels et comment ils ont contribué à la cohérence des réponses aux besoins des enfants en situation de migration ?

EQUITÉ

L'équité est un principe fondamental dans les processus décisionnels et leurs résultats.

Pour l'UNICEF, cela implique que tous les enfants aient le droit de survivre, de se développer et de s'épanouir pleinement sans faire l'objet de discriminations, de préjugés ou de favoritisme.

Q1. Dans quelle mesure les enfants en mouvement y compris les ENAS dans les zones cibles des interventions en matière de protection et prise en charge des enfants en situation de migration ont bénéficié équitablement des résultats obtenus ?

Q2. Dans quelle mesure les objectifs et processus liés à l'équité, à l'égalité entre les sexes et à l'approche de la programmation fondée sur les droits de l'Homme étaient-ils intégrés à la conception et à la planification et à la mise en œuvre des interventions en matière de protection et prise en charge des enfants en situation de migration ?

Q3. L'intervention a-t-elle été conçue pour assurer la participation égale de l'ensemble des groupes concernés (p. ex., les garçons et les filles, les statuts, l'origine des enfants ...) ?

EGALITÉ ENTRE LES SEXES

Pour l'UNICEF, cela signifie de promouvoir l'égalité des droits des femmes et des filles, et de soutenir leur pleine participation au développement politique, social et économique des communautés dans lesquelles elles vivent⁵.

Q1. L'intervention a-t-elle favorisé l'égalité d'accès des enfants en mouvement y compris les ENAS des deux sexes aux bénéfices résultant des interventions, et plus généralement aux ressources, aux services et aux compétences ?

5. MÉTHODOLOGIE

5.1. Approche Méthodologique

Se basant sur les documents de projets et en se référant aux questions proposées dans les présents Termes de Références (*voir rubrique 4.2 questions de l'évaluation*), l'évaluateur devra définir la liste finale des questions par critère d'évaluation, tout en veillant à avoir une couverture de trois principales catégories de questions à savoir : descriptives, normatives et cause-effets. Chaque question clé devra être clairement déclinée en sous-questions, indicateurs, cibles et baseline par indicateur. S'agissant d'une évaluation formative, la méthodologie à adopter pour répondre aux questions de l'évaluation sera basée sur une approche mixte qualitative et quantitative avec un design non expérimental⁶.

A noter à ce titre que l'approche méthodologique de l'évaluation doit être basée sur les droits humains, les droits de l'enfant, le genre et l'équité.

L'évaluateur doit également identifier dans sa méthodologie les sources d'information par question d'évaluation, en effet, les sources de données secondaires peuvent inclure la documentation du programme de pays UNICEF/Maroc 2017-2021 (extension 2022), la documentation pertinente des projets migration, le rapport de la capitalisation du projet Hijra wa Himaya +, le rapport de l'évaluation du projet Amal, le cadre de référence et normatif de la migration Maroc et au niveau global, les statistiques nationales et locales et les données des études et enquêtes ayant trait aux thématiques en lien avec la migration. Une liste exhaustive des documents sera remise à l'évaluateur dès la signature du contrat. Quant aux sources de données primaires, elles sont constituées des participants aux interviews, focus groupes, répondants aux questionnaires... y compris des représentants des départements gouvernementaux et les Organisations de la Société Civiles partenaires (*voir rubrique 1.2- Principaux Partenaires*) y compris la population cible bénéficiaires des interventions incluant les enfants en situation de handicap, autres partenaires directs et indirects du projet ainsi que les responsables et cadres de l'UNICEF.

⁵ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2010, Préparer un avenir d'égalité, Politique de l'UNICEF sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles et des femmes, UNICEF, New York

⁶ Non-experimental (simple cross-sectional design; one-shot design; causal tracing strategies, case study design)

5.2. Outils de collecte de données

L'évaluateur doit présenter la méthode de collecte de donnée (triangulation, méthode mixte qualitative et quantitative...) tout en définissant les instruments de collecte de données appropriés en tenant compte des spécificités et besoins des populations retenues pour la collecte des données primaires avec une attention particulière à accorder aux enfants en situation de handicap, à ce propos nous encourageons l'usage des Focus-groupe et interview semi-directives avec d'autres techniques/outils appropriés pour la population cible. L'ensemble de ces composantes devraient être présentées dans la matrice de conception de l'évaluation qui constitue la pièce maîtresse du rapport de conception (premier livrable de l'évaluation).

Une fois le rapport de conception approuvé par le Groupe de Référence de l'évaluation, un test des outils et instruments proposés devra être mis en œuvre par l'évaluateur avec une restitution des résultats de cet exercice à l'UNICEF Maroc en vue d'approuver les éventuels ajustements.

Par ailleurs, l'analyse de données doit être amplement expliquée dans le rapport de lancement avec la justification du choix de la méthodologie et outils adoptés. Ce choix doit prendre en considération les limites relatives à la collecte de données et la disponibilité de données secondaires notamment les statistiques sur les migrants.

5.3. Participation et inclusion

L'évaluation doit être conduite selon une approche participative et inclusive, impliquant un large éventail de partenaires et d'intervenants. L'évaluateur effectuera une cartographie des parties prenantes (à présenter dans la version finale du premier livrable : Rapport de lancement) afin d'identifier les partenaires directs et indirects du projet qui peuvent comprendre des représentants du gouvernement, des organisations de la société civile, les organisations des Nations Unies, d'autres organisations de coopération multilatérale et bilatérale et la population cible. Cela comprend les bénéficiaires directs (les enfants en mouvement, y inclus les ENAS ainsi que ceux parmi eux qui sont en situation de handicap), les familles et/ou les membres de la communauté ; les professionnels travaillant pour les associations et les partenaires institutionnels du projet au niveau national et local.

La méthodologie de l'évaluation doit expliciter comment les enfants en mouvement, y inclus les ENAS, les familles et les membres de la communauté, seront impliqués dans les différentes phases de l'évaluation dans le respect de la procédure de l'UNICEF en matière des considérations éthiques dans la génération des évidences impliquant les enfants. (*Rubrique 11 Considérations éthiques et annexe 3 Procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données, de recherche et d'évaluation*).

5.4. Limites à prendre en compte dans l'évaluation :

L'évaluateur doit prendre en considération des limites potentielles relatives au modèle de reporting financier de l'UNICEF, établi sur la base des résultats du CPD ce qui aurait un impact sur les données financières par composantes et activités (allocation, engagements et dépenses) nécessaires pour l'analyse de l'efficacité.

Des limites doivent également être prises en considération en lien avec la disponibilité de données statistiques désagrégées par sexe, tranche d'âge et zone géographique. L'évaluateur est tenu d'utiliser des

sources de données fiables en se basant sur les rapports et systèmes d'information retenus comme sources de données secondaires dans le rapport de lancement approuvé par l'UNICEF.

6. PROCESSUS ET LIVRABLES DE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation se déroulera en quatre phases : (i) Conception ; (ii) Collecte de données sur le terrain, (iii) analyse et rapportage et (iv) dissémination et suivi.

6.1. Phase de conception

Cette phase est consacrée à la structuration du processus d'évaluation, à ce stade, l'évaluateur doit acquérir une connaissance approfondie à la fois du projet et du contexte national.

L'évaluateur doit développer la matrice de conception de l'évaluation en choisissant et adaptant les questions d'évaluation les plus pertinents et identifiant les méthodes les plus appropriées pour la collecte et l'analyse des données ainsi que les parties prenantes à rencontrer au cours de la phase de collecte de données et établir un chronogramme détaillé des différentes phases de l'évaluation.

Cette phase sera entamée par une réunion de cadrage avec l'équipe UNICEF au Maroc.

6.2. Phase de Collecte de données sur le terrain

Cette phase consiste en une mission sur le terrain d'environ une semaine à 10 jours afin de compléter la collecte de données et procéder à l'analyse. Le recueil de données devrait être conforme à l'approche méthodologique et le plan de travail indiqué dans le rapport de lancement validé par l'UNICEF Maroc. A l'issue de cette phase, l'évaluateur devrait avoir les premières analyses des données recueillies, les résultats préliminaires et les conclusions et recommandations provisoires.

A la fin de cette phase l'évaluateur fera une présentation des résultats préliminaires tirés de l'enquête de terrain, et ce, dans une réunion de débriefing en présence des membres du Groupe de Référence de l'Évaluation, du gestionnaire de l'évaluation et l'équipe Migration et Protection de l'Enfance à l'UNICEF au Maroc, en vue de discuter les résultats préliminaires, les propositions de conclusions et recommandations initiales.

6.3. Phase d'analyse et de rapportage

Durant cette phase l'évaluateur continuera le travail d'analyse des données initié dans la phase de collecte de données sur le terrain et préparera le projet de rapport final en tenant compte des remarques et commentaires émis par l'UNICEF Maroc et le groupe de référence dans la réunion de débriefing à la fin de la phase de collecte de données.

Le projet de rapport de l'évaluation est soumis à la fois à une évaluation de la qualité et un processus de révision. Tout d'abord, l'UNICEF Maroc à travers son responsable de Planning, Suivi et Evaluation (gestionnaire de l'évaluation) procédera en consultation avec le Bureau Régional de l'UNICEF de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient à l'évaluation de la qualité du projet du rapport final. Lorsque le projet de rapport est considéré de bonne qualité, il sera partagé avec le Groupe de Référence de l'Évaluation pour avis et commentaires tout en respectant l'indépendance de l'évaluateur dans l'expression de son jugement. A l'issue de ce processus et après la revue du projet de rapport en fonction des commentaires et remarques du Groupe de Référence, l'évaluateur soumettra la version révisée du rapport finale. Cette version sera

présentée dans un séminaire regroupant le l'UNICEF Maroc et toutes les parties prenantes clés du projet. La version finale du rapport devra être soumise dans les jours qui suivent l'atelier en tenant compte des remarques et commentaires des participants.

6.4. Phase de dissémination

La dissémination du rapport de l'évaluation sera faite à travers un atelier national de présentation des résultats, conclusions et recommandation de l'évaluation. Feront part à cet atelier les partenaires d'exécution, les donateurs, l'équipe du pays des Nations Unies Maroc ainsi que d'autres parties prenantes concernées.

A l'issue de son approbation définitive, le rapport de l'évaluation sera largement diffusé au sein et à l'extérieur de l'UNICEF à travers la base de données des évaluations et recherches de l'UNICEF.

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations sera effectué par l'UNICEF Maroc et le Bureau Régional de l'UNICEF de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient à travers le plan de réponse aux recommandations « Management Response »

7. PRODUITS LIVRABLES

7.1. Rapport de lancement

Le rapport de lancement constitue le premier livrable de l'évaluation, il sert de déclaration de consentement entre l'évaluateur et l'UNICEF Maroc sur la gestion de l'évaluation, sa démarche et son échéancier.

Le rapport de lancement doit être de 15 à 20 pages au maximum y compris les annexes, à élaborer suite à la réunion de cadrage avec l'UNICEF Maroc et la revue préliminaire de la documentation pertinente. Ce rapport doit présenter une justification claire du choix de l'approche méthodologique préconisée, ses forces et ses limites à répondre au but, aux objectifs et à la portée de l'évaluation.

Il doit contenir au moins :

- Bref aperçu sur le contexte du pays et les grandes lignes des projets migration ;
- L'approche méthodologique de l'évaluation avec la justification du choix méthodologique ;
- Les questions éthiques potentielles et les stratégies à adopter pour les adresser ainsi que les processus d'examen éthique et de contrôle du processus de l'évaluation (*voir Annexe 3 Procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données, de recherche et d'évaluation*).

A ce propos, il convient de noter que le rapport de lancement doit être soumis en deux langues français et anglais y compris les outils de collecte de données (guide des entretiens semi-directives et focus groupes, questionnaires...). Les formulaires de consentement éclairé à signer par les participants aux entretiens semi-directives et focus groupe doivent être en Arabe, Français et Anglais comme exigés par la procédure éthique de l'UNICEF.

- La matrice de conception de l'évaluation ;
- La cartographies des parties prenantes ;
- Le format du rapport de l'évaluation conformément aux standards de l'UNEG pour les rapports d'évaluations adaptés par l'UNICEF, Version juin 2017⁷ ;
- L'échéancier détaillé des phases de collecte de données sur le terrain, de rapportage et de dissémination (*voir rubrique 8.1 Calendrier provisoire de l'évaluation*).

⁷ [https://www.unicef.org/evaldatabase/files/UNICEF_adapated_reporting_standards_updated_June_2017_FINAL\(1\).pdf](https://www.unicef.org/evaldatabase/files/UNICEF_adapated_reporting_standards_updated_June_2017_FINAL(1).pdf)

- Les Références à l'utilisation d'un cadre fondé sur les droits, de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), des Principaux engagements pour les enfants (CCC), de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les Femmes (CEDAW) d'autres repères liés aux droits dans la conception de l'évaluation.

Le rapport de lancement, fera objet d'un examen de la qualité par le Groupe de référence, l'UNICEF Maroc et le Bureau Régional de l'UNICEF de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient. Les feedbacks des trois parties seront discutés avec l'évaluateur lors de la réunion de présentation du rapport.

Le passage à la phase de collecte de données sur le terrain est tributaire de l'approbation formelle du rapport de lancement, y compris l'approbation formelle par le Bureau Régional de l'UNICEF au Moyen Orient et Afrique du Nord du respect des considérations éthiques dans la génération des évidences impliquant les enfants, conformément à la procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données de recherche et d'évaluation (*voir annexe 3*).

7.2. Projet du rapport d'évaluation et présentation PowerPoint des résultats

L'ébauche du rapport d'évaluation doit être élaboré en 40 à 60 pages au maximum y compris un résumé de 5 pages maximum (sans compter les annexes). Le rapport doit respecter rigoureusement la structure du rapport finale d'évaluation telle définie dans les standards de l'UNEG pour les rapports d'évaluations adaptés par l'UNICEF, Version Juin 2017⁸.

Le rapport provisoire de l'évaluation fera l'objet d'un processus de revue et d'assurance qualité par l'UNICEF Maroc, le Groupe de Référence de l'Evaluation et le Bureau Régional de l'UNICEF au Moyen Orient et l'Afrique du Nord pour un premier examen y compris l'examen du respect des considérations éthiques dans la génération des évidences impliquant les enfants. Les remarques consolidées des toutes les parties seront transmises à l'évaluateur par le gestionnaire de l'évaluation en vue de l'élaboration de la version revue du rapport incluant les remarques et commentaires des différentes parties.

La version revue du rapport sera présentée par l'évaluateur dans un atelier national de dissémination des résultats de l'évaluation avec les partenaires d'exécution directs et indirects, la Commission Européenne et les autres parties prenantes concernées. En préparation de cet atelier, l'évaluateur soumettra à l'UNICEF Maroc en vue d'obtenir sa validation, une présentation PowerPoint ne dépassant pas 20 diapositives résumant les principales rubriques du rapport.

7.3. Rapport final d'évaluation

La version finale du rapport doit être de 40 à 60 pages y compris un résumé de 5 pages maximum (sans compter les annexes). Cette version est considérée comme finale incluant les commentaires et recommandations des parties prenantes et partenaires à l'issue des discussions lors de l'atelier de dissémination.

Tout comme le rapport provisoire de l'évaluation, la version finale doit se conformer rigoureusement aux standards de l'UNEG pour les rapports des évaluations adaptés par l'UNICEF Version Juin 2017.

La version finale du rapport sera soumise à un examen de la qualité par le Bureau Indépendant de l'Evaluation de l'UNICEF via une compagnie indépendante externe dans le cadre du « Global Evaluation Reports Oversight System » (GEROS).

GEROS, est un système à l'échelle de l'organisation qui vise à soutenir le renforcement de la fonction d'évaluation pour atteindre et voir même dépasser les normes et standards du Groupe d'évaluation des

⁸ [https://www.unicef.org/evaldatabase/files/UNICEF_adapated_reporting_standards_updated_June_2017_FINAL\(1\).pdf](https://www.unicef.org/evaldatabase/files/UNICEF_adapated_reporting_standards_updated_June_2017_FINAL(1).pdf)

Nations Unies (UNEG), Plan d'action du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes (UN- SWAP) et d'autres engagements de l'UNICEF y compris les approches fondées sur l'équité et les droits de l'homme).

Langues

Il est à noter que tous livrables doivent être soumis en français et comme indiqué dans la description du 1^{er} livrable (Rapport de lancement) celui-ci doit être soumis en Français et Anglais y compris les outils de collecte (guide des entretiens semi-directifs et focus groupes, questionnaires...). Les formulaires de consentement éclairés exigés par la procédure éthique de l'UNICEF doivent être en Arabe, Français et Anglais.

8. CALENDRIER des ACTIVITÉS ET DÉLAIS DES LIVRABLES

L'évaluation se déroulera en 25 Jour/Homme sur une période de 2 mois de septembre à novembre 2023. Suivant le calendrier provisoire ci-dessous.

Ce calendrier comprend les principales phases et les activités clés du processus de l'évaluation. Les délais indiqués sont provisoires et peuvent se chevaucher dans le temps.

Comme indiquée dans la *rubrique 7.1 Rapport de lancement*, une proposition détaillée d'échéancier tenant compte des trois phases de l'évaluation : collecte de données sur le terrain, rapportage et dissémination doit être jointe au Rapport de lancement. L'échéancier doit être adapté à la méthodologie spécifique proposée par l'évaluateur, aux ressources disponibles et validée par l'UNICEF Maroc.

8.1. Calendrier provisoire de l'évaluation

Phases/livrables	Délais provisoires			
	Sept. 23	Oct. 23	Nov. 23	Dec. 23
1. Phase de Conception				
Réunion de cadrage (l'évaluateur et l'UNICEF Maroc)				
Consultation préliminaires des documents				
Soumission et validation du rapport de lancement (livrable 1)				
2. PHASE DE COLLECTE DE DONNÉE SUR LE TERRAIN				
Revue documentaire (données secondaires)				
Déplacement aux sites et collecte de données sur le terrain (données primaires)				
Présentation des résultats, analyses et conclusions préliminaires (Livrable 2)				
3. PHASE D'ANALYSE ET RAPPORTAGE				
Projet de rapport final de l'évaluation (livrable3)				

Revue et feedback du rapport par UNICEF (Bureau de pays Maroc et Bureau Régional du Moyen Orient et Afrique du Nord) et le Groupe de Référence				
Atelier national de partage de l'évaluation				
Rapport final revu et annexes (Livable 4)				
4. PHASE DE DISSEMINATION				
Edition du rapport final et annexes				
Publication du rapport sur la base de données UNICEF				
Partage du rapport avec les parties prenantes				

8.2. Délais des livrables

PHASES/LIVRABLES	DELAIS INDICATIFS (en jour/homme)	% de paiement
1. PHASE DE CONCEPTION	5	
Réunion de cadrage		
Soumission et validation du rapport de lancement (livrable 1)		15%
2. PHASE DE COLLECTE DE DONNEES SUR LE TERRAIN	10	
Déplacement aux sites et enquête de terrain		
Présentation des résultats, analyses et conclusions préliminaires		
3. PHASE D'ANALYSE ET RAPPORTAGE	5	
Projet du rapport d'évaluation et présentation PowerPoint des résultats (Livrable 2)		20%
Atelier national de partage des résultats		
Projet de rapport final revu et annexes (livrable 3)		30%
4. RAPPORT FINAL	5	
Rapport final incluant les commentaires des partenaires et annexes (livrable 4)		35%
Total	25 Jour/Homme	100%

8.3. Supervision de la consultation :

Le/la consultant.e sera supervisé.e par l'UNICEF et travaillera en étroite collaboration avec le gestionnaire de l'évaluation (le Spécialiste Planning, Suivi et Evaluation de l'UNICEF) ; responsable de la gestion globale de l'évaluation et de son budget, du suivi et de l'orientation stratégique du processus d'évaluation dans le respect des principes de l'indépendance et de l'impartialité de l'évaluation.

En sa qualité de gestionnaires de l'évaluation, il est également responsable de la coordination du processus d'examen et d'approbation des livrables et le suivi du processus de revue des livrables. Il assure également, en concertation avec le Bureau Régional de l'UNICEF de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient l'assurance qualité de l'évaluation et des livrables.

9. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

Rôle et responsabilité dans l'évaluation

Consultant.e évaluateur :

- Guide la conception globale de l'évaluation et assure un leadership intellectuel ;
- Dirige le processus de collecte des données ;
- Gère la communication et la prise de rendez-vous auprès des partenaires pour la phase de collecte de données sur le terrain (tout en gardant le gestionnaire de l'évaluation informé du progrès)
- Se déplace dans les zones d'intervention pour la collecte de données ;
- Présente les résultats, analyse et constats préliminaires issus de la phase de terrain dans une réunion de partage avec le Gestionnaire de l'évaluation, les membres du Groupe de Référence de l'Evaluation et l'équipe de gestionnaires du projet de l'UNICEF ;
- Dirige le processus d'analyse de données recueillies et le processus de rédaction des rapports de l'évaluation (rapport de lancement et rapport final);
- Garantit le respect des délais, la conformité des livrables avec les normes de qualité requises et le respect des directives de l'UNICEF en matière de l'éthique dans la génération des évidences impliquant les enfants (*voir Annexe 3 Procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données, de recherche et d'évaluation*) ;
- Fournit l'assurance qualité interne et dirige la révision des versions successives des rapports de l'évaluation ;
- Facilite les réunions de présentation des livrables et présente le rapport final de l'évaluation à l'atelier national de partage des résultats avec les parties prenantes.

Gestionnaire de l'évaluation (Spécialiste Planning et S&E de l'UNICEF Maroc)

- Développe les TdR de l'évaluation et dirige leur revue par l'UNICEF Maroc et le Bureau Régional de l'UNICEF au Moyen Orient et Afrique du Nord;
- Constitue et préside le Groupe de Référence de l'Evaluation ;
- Se charge de la gestion globale de l'évaluation et de son budget, du suivi et de l'orientation stratégique du processus d'évaluation ;
- Convoque les réunions et coordonne le flux de communications et d'informations entre l'évaluateur, l'UNICEF et le Groupe de Référence de l'Evaluation ;
- Sert de centre de liaison de l'évaluation entre l'UNICEF, les partenaires d'exécution (gouvernementaux et de la société civile) et les autres partenaires afin de permettre l'échange d'information et la collecte de données ;
- Coordonne le processus d'examen et d'approbation des livrables et assure le suivi du processus de révision ;
- Assure en concertation avec le Bureau Régional de l'UNICEF de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient l'assurance qualité de l'évaluation et des livrables ;
- Gère l'édition, la publication et la diffusion du rapport d'évaluation et assure le suivi de la réponse de l'UNICEF Maroc aux recommandations de l'évaluation (Management Response) ;

Groupe de Référence de l'Evaluation

Le Groupe de Référence de l'Évaluation est un comité chargé du suivi stratégique du processus de l'évaluation et de la revue des livrables. Il est composé de 5 à 7 membres représentant l'UNICEF, l'OIM, UNHCR, Ministère des Affaires Etrangères de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, Présidence du Ministère Publique, Ministère de la Santé, Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports, Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille et l'Observatoire National de Développement Humain :

Présidé par le Gestionnaire de l'évaluation à l'UNICEF Maroc, Le Groupe de Référence aura les responsabilités suivantes :

- Fournir des informations et connaissances institutionnelles en tant que personne-ressource.
- Appuyer le travail de l'évaluateur en facilitant leur accès aux populations retenues pour la collecte des données primaires et à l'information et à la documentation pertinente ;
- Participer aux différentes réunions de présentation et de discussion des livrables (Rapport de conception, projet de Rapport final de l'évaluation et Rapport final de l'évaluation)
- Fournir des conseils stratégiques généraux à l'évaluateur ;
- S'assurer de la participation active et l'inclusion des parties prenantes, notamment, les organisations de la société civile et les bénéficiaires du projet dans les différentes étapes de l'évaluation ;
- S'assurer de l'adoption des outils participatifs par l'évaluateur dans la conception, mise en œuvre et diffusion des résultats de l'évaluation.

10. QUALIFICATIONS DU CONSULTANT ÉVALUATEUR

Expert évaluateur national ou international :

Le consultant doit avoir les compétences et qualifications suivantes :

- Formation universitaire supérieure (minimum bac+5 en sciences sociales, sciences économiques, droits ou équivalent) ;
- Diplôme ou certificat dans l'évaluation des programmes de développement ou tout domaine connexe serait un atout ;
- Expérience nationale ou internationale confirmée de plus de 6 ans dans la conception et la conduite des évaluations en tant que chef de mission en particulier dans le domaine de l'aide au développement pour les agences des Nations Unies et / ou d'autres organisations internationales (expérience dans la thématique de migration et droits de l'enfant serait un grand atout);
- Familier avec les Nations Unies et / ou le mandat et les activités de l'UNICEF ;
- Excellentes aptitudes de gestion et capacités de travailler avec des équipes pluridisciplinaires et multiculturelles ;
- Excellentes capacités de communication et de rédaction en français (l'Arabe et l'anglais serait un atout);
- Expertise en égalité des sexes et les droits de l'homme, y compris les droits de l'enfant serait un atout;
- Connaissance du contexte du pays et de la problématique de la migration.

11. CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Comme les présents termes de Références l'indiquent dans la *rubrique 5.3 Participation et inclusion*, l'évaluation sera menée selon une approche participative et inclusive des enfants en contact avec la loi. Ainsi, il est prévu que les enfants feront l'objet de collecte de données primaires par l'évaluateur.

A cet effet, l'évaluation comme toutes autres activités de collecte et d'analyse de données, de recherche et d'évaluation entreprises ou commanditées par l'UNICEF, (y compris les activités réalisées par des sous-traitants individuels ou institutionnels et par des partenaires), lorsqu'elles impliquent des sujets humains ou l'analyse de données secondaires sensibles, doit faire l'objet d'un processus formel de la revue éthique. L'évaluation ainsi doit être menée dans le respect de la procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données, de recherche et d'évaluation et conformément aux directives éthiques de l'UNEG pour l'évaluation. *(Voir annexe 3)*

Ces normes reconnaissent explicitement la Déclaration d'Helsinki (1964) et ses modifications connexes, dont elles reflètent l'esprit et l'intention, en soulignant l'importance du respect et de la protection des droits fondamentaux.

Plus précisément, en ce qui concerne la participation prioritaire des enfants aux activités de collecte et d'analyse de données, de recherche et d'évaluation, les présentes normes s'efforcent d'appliquer les principes relatifs à l'intérêt supérieur de l'enfant, à la non-discrimination et à la participation de la Convention relative aux Droits de l'Enfant.

Dans le cadre de cette Procédure, les exigences et les principes relatifs à la production de données probantes s'appliquent aux quatre questions éthiques centrales, à savoir :

- Les avantages et préjudices ;
- Le consentement éclairé ;
- Le respect de la vie privé ;
- La confidentialité ;
- Le paiement et les indemnisations.

Ils expriment aussi, en particulier, la position de l'UNICEF à l'égard des conflits d'intérêts et du financement éthique des activités de production de données probantes.

A cet effet, les propositions d'offres techniques dans le cadre de cet appel d'offre doivent obligatoirement identifier clairement, les questions éthiques potentielles et les méthodes à adopter, ainsi que les processus d'examen éthique et de contrôle du processus de l'évaluation. L'évaluation des offres techniques en compétition dans le cadre de cet appel d'offre, prendra également en considération l'importance accordée à la définition des implications éthiques et des stratégies d'atténuation relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre de la collecte et de l'analyse de données.

Par ailleurs, selon la procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données, de recherche et d'évaluation, les personnes en charge de la collecte de données primaires impliquant des sujets humains doivent avoir reçu une formation de base à l'éthique.

12. DOSSIER DE L'OFFRE

Cet appel à consultation est ouvert aux consultants individuels nationaux et internationaux. Le/La consultant.e sera recruté.e sur la base d'un contrat de prestations de services conclu avec le bureau de l'UNICEF au Maroc

Le/la consultant(e) est invité.e à fournir les documents suivants pour soumettre leur candidature.

12.1. Offre technique

L'offre technique doit comprendre, mais sans s'y limiter, ce qui suit :

- Une synthèse de la compréhension des termes de référence, incluant la méthodologie proposée (Maximum 10 pages) ;
- CV du consultant (maximum 4 pages) ;
- Les références pertinentes des évaluations de projets/Programmes de développement menés par les consultants (maximum 10 pages);
- Copie des diplômes.

12.2. Offre Financière :

Le/la consultant.e devra fournir une offre financière détaillée incluant tous les frais pour compléter l'ensemble du projet (taux journaliers ; frais de déplacement, cout des voyages... et toute autre charge liée à la réalisation des prestations).

N.B : Les honoraires devraient être en montant brut et la déclaration des impôts est à la charge du. De la consultant.e.

Tous ces documents doivent être attachés sur le système lors de la soumission.

Le délai de candidature est fixé au

******Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable******

13. EVALUATION DES OFFRES

L'évaluation finale des offres sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière.

13.1. Evaluation offre technique (pondération de 80% de la note globale)

Un score technique (St) avec un maximum de 100 points est attribué à la proposition technique, et une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera rejeté à l'issue de cette première étape.

Les candidats retenus peuvent être invités à un entretien pour une nouvelle évaluation technique. Le score technique (St) sera attribué selon le tableau ci-dessous :

EVALUATION TECHNIQUE (max. 100 points)	
Réponse globale (10 points)	
Compréhension des TdR, l'exhaustivité et cohérence de la réponse	10
Méthodologie et approche proposée (30 points)	
Pertinence de l'approche méthodologique proposée	20

Importance accordée aux implications éthiques dans la génération des évidences impliquant les enfants et des stratégies d'atténuation relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre de la collecte et de l'analyse de données	5
Echéancier proposé	5
Profil (60 points)	
Pertinence du Profil du consultant par rapport aux qualifications requises	25
Expérience en évaluation de projet et programme de développement	20
Connaissance du contexte national, de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et de la problématique de la migration	15
EVALUATION TECHNIQUE - Total des Points	100

13.2. Evaluation offre financière (pondération 20% de la note globale)

La proposition financière de l'offre économiquement la moins chère (Om) appréciée en fonction du prix Global et de la cohérence dans la décomposition du prix global recevra un **score financier (Sf)** de 100 points. Les scores financiers des autres offres (F) seront calculés selon la formule suivante :

$$Sf = 100 \times Om/F$$

Om : l'offre économiquement la moins chère - *F* : Prix de l'offre

13.3. Evaluation Finale offre globale

L'évaluation finale de l'offre sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière :

Le **score technique (St)** et le **score financier (Sf)** de chaque offre seront ensuite combinés en un **score global (Sg)** par offre selon la répartition suivante :

$$St = 80\% \text{ de la note globale et } Sf = 20\% \text{ de la note globale.}$$

Le score global attribué aux offres permettra un classement des offres par l'application de la formule suivante, qui déterminera l'offre la meilleure au regard des critères de sélection proposés pour la mission :

$$Sg = (St \times 80\%) + (Sf \times 20\%)$$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu le score global (Sg) le plus élevé.

14. Soumission des offres

Pour soumettre votre candidature, veuillez utiliser le lien suivant

Pour avoir plus d'information sur les Termes de Référence ou pour toute question concernant cette consultation, veuillez-vous adresser à M. Rachid Amri ramri@unicef.org

UNICEF is committed to diversity and inclusion within its workforce, and encourages all candidates, irrespective of gender, nationality, religious and ethnic backgrounds, including persons living with disabilities, to apply to become a part of the organization.

UNICEF has a zero-tolerance policy on conduct that is incompatible with the aims and objectives of the United Nations and UNICEF, including sexual exploitation and abuse, sexual harassment, abuse of authority and discrimination. UNICEF also adheres

to strict child safeguarding principles. All selected candidates will be expected to adhere to these standards and principles and will therefore undergo rigorous reference and background checks. Background checks will include the verification of academic credential(s) and employment history. Selected candidates may be required to provide additional information to conduct a background check.

Individuals engaged under a consultancy or individual contract will not be considered “staff members” under the Staff Regulations and Rules of the United Nations and UNICEF’s policies and procedures, and will not be entitled to benefits provided therein (such as leave entitlements and medical insurance coverage). Their conditions of service will be governed by their contract and the General Conditions of Contracts for the Services of Consultants and Individual Contractors. Consultants and individual contractors are responsible for determining their tax liabilities and for the payment of any taxes and/or duties, in accordance with local or other applicable laws.

15. Annexes :

Annexe 1 : Programme de Pays UNICEF/Maroc 2017-2021 (extension 2022) et 2023-2027.

Annexe 2 : Document d'orientation Intégration des droits humains et de l'égalité des genres dans les évaluations-Groupe des Nations Unies pour l'évaluation UNEG.

Annexe 3 : Procédure de l'UNICEF relative aux normes éthiques en matière de collecte et d'analyse des données, de recherche et d'évaluation.

Annexe 4 : Rapport de la capitalisation du projet Hijra wa Himaya Plus